



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POITIERS, le 8 août 2017

IRRIGATION

Le niveau de coupure est franchi sur le bassin de la Charente Amont

Pour le bassin de la Charente :

Considérant que le débit seuil de coupure d'été est franchi à l'indicateur de Vindelle sur le bassin de la Charente Amont, la préfète a signé un arrêté le 7 août 2017, interdisant les prélèvements d'eau rattachés à l'indicateur de Vindelle et destinés à l'irrigation agricole (sauf dérogations pour cultures spéciales) sur le bassin de la Charente Amont **à compter du mercredi 09 août 2017 à partir de 8 heures** .

Contact presse

BRIONNET Nathalie – Adjointe à la Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle –
Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76
